



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
Vendredi 24 mars 2017



Les 18-30 ans sans concessions sur la campagne

Comment trouvent-ils la campagne présidentielle ?

Pathétique : on ne parle pas des sujets de fond

51%

Ecœurante : trop d'affaires sur les candidats

39%

Passionnante : que de rebondissements

4%

Rafraîchissante : enfin des nouvelles têtes

2%

N'ont pas d'avis particulier

3%

N'ont pas répondu

1%



Iront-ils voter ?

Oui, c'est certain

75%

Oui, probablement

13%

Non, sans doute pas

3%

Non, aucune chance

5%

Ne savent pas

4%

Aimeraient-ils
que cette élection
présidentielle
soit reportée ?

NON
73%



OUI
27%



Etude OpinionWay pour 20 Minutes réalisée en ligne du 15 au 17 mars auprès d'un échantillon représentatif de 1.188 jeunes âgés de 18 à 30 ans, selon la méthode des quotas.

INFOGRAPHIE CL

■ La clause Molière, inventée par Vincent You et dopée par Wauquiez et Péresse, s'est invitée dans le débat de la présidentielle ■ Sur le terrain, les travailleurs détachés sont une réalité ■ Sur tous les chantiers.

Sur les chantiers où l'on ne cause pas le Molière

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Des bruits d'engins de chantier, un murmure étranger. Une pointe d'espagnol au loin. Des interpellations à l'accent d'Europe de l'Est à droite. «*Bonjour Monsieur.*» L'ouvrier préfère filer, lâchant un seul mot alors que ses collègues l'observent: «*Travail, travail...*» Un entrepreneur français approche, sourit. «*Ici, pas grand monde ne parle français.*» Un tour sur l'immense chantier du nouveau Leclerc d'Angoulême et c'est «*bienvenue dans la tour de Babel du BTP.*» Inventée par l'élu angoumois Vincent You, qui ne vise que les chantiers publics, la clause Molière s'est invitée avec fracas dans le débat présidentiel. En une idée, l'élu charentais s'est mis à dos le PS, le Medef, une partie de la droite,

mais est devenue le nouvel étendard du protectionnisme levé par Laurent Wauquiez, Valérie Pécresse, l'aile droite de LR et les souverainistes. Sacré coup de com' pour un candidat aux législatives.

Des manoeuvres à la tâche

Le terrain, lui, montre une réalité crue, loin des slogans et postures. «*Des étrangers qui bossent, c'est comme ça sur tous les chantiers.*», jure cet entrepreneur charentais, qui préfère rester dans l'ombre par crainte d'être laissé sur la touche de futurs appels d'offres. Et de lister: «*Les carreleurs, c'est Tchéquie ou Hongrie, en tout cas Europe de l'Est. Les plaquistes, c'est l'Espagne. Les maçons, ça peut venir de partout. En fait, tous les corps de métier sans grosse technicité, qui réclament de la main-d'œuvre et des heures, c'est fait par des étran-*

”

Les prix sont tellement bas qu'on ne peut pas gagner un marché avec des travailleurs français.

gers. Seuls les métiers très techniques n'y ont pas recours.» Il cite la charpente, le génie climatique, les frigoristes qui y échapperaient. «*Et encore, là, les chambres froides, ça vient d'ailleurs. Les racks aussi.*» Ironie: le panneau qui liste les entreprises œuvrant à la réalisation du centre commercial ne fait état que d'entreprises de la grande région. Les plus éloignées sont du Rhône et de Seine-Maritime. Sur le parking, tous les véhicules ont des

plaques françaises. Ce sont bien des entreprises françaises qui ont recours à ces manoeuvres.

Et de ramener l'existence du travail détaché et du dumping social au vrai terreau dans lequel ils puisent leurs racines: «*Le prix, le prix et le prix! C'est le seul vecteur. Aujourd'hui, que ce soit sur les marchés privés ou publics, les prix sont tellement bas qu'on ne peut pas gagner un marché avec des travailleurs français. Quand un client a un budget de 1 million et que son seul but, c'est de ne pas dépenser plus de 900 000 €, la différence se gagne forcément quelque part. C'est la conjoncture qui crée tout ça et c'est elle le vrai problème.*» Sans compter les entreprises qui utilisent des travailleurs détachés, moins payés, pour redonner de l'air à leurs marges.

«Vous ne trouvez pas un Français qui fait ça»

«Pour nous, c'est une clause irrégulière»

Avocate du cabinet Cornet Vincent Ségurel spécialisé en droit public, Céline Rojano ne tourne pas autour de sa robe: «*Nous faisons partie de ceux qui pensent que la clause Molière est irrégulière au regard des règles de la commande publique.*» Pour elle, l'argument, ou plutôt l'astuce, de la sécurité ne tient pas. «*Nous avons du mal à y voir une justification autre que celle de favoriser les entreprises françaises. C'est discriminatoire.*» Et lorsqu'on lui rétorque qu'un médecin recruté par un hôpital à l'obligation de parler français, elle se replace sur le terrain juridique. «*Quand une administration choisit de passer*

un marché public, de confier des travaux à un tiers, c'est le tiers qui a la responsabilité du chantier et de la sécurité. Pas l'administration ou la collectivité. Ce sont à eux de mettre en œuvre des dispositions pour la sécurité. Et la langue n'est pas le seul moyen de la sécurité.» Alors que l'amendement Molière a déjà été retoqué par les parlementaires de droite et de gauche l'an passé, qu'Élisabeth Morin-Chartier, députée européenne LR, s'y est fermement opposée, la clause est revenue dans la campagne, opportunément. Celle de la présidentielle et celle des législatives. Qu'en serait-il si la clause était

adoptée par la prochaine majorité? «*La France serait en infraction complète avec la législation européenne, avec tous les risques que ça engendre face à la Commission européenne.*» Reste que selon M^e Céline Rojano, les collectivités qui appliqueraient, sans fondement législatif, cette clause ne s'exposent pas à grand-chose. «*Il y a clairement une faille juridique. Car si une entreprise dénonçait les faits, cette clause ne serait pas un motif suffisant pour casser le contrat. En outre, le contentieux se passerait devant le tribunal administratif. Et là, l'audience serait d'un an et demi.*»

Autre réalité mise en avant: les difficultés de recrutement, les délais, souvent courts, à tenir. «*Un ouvrier français bosse 6-7 heures par jour du lundi au vendredi. Un détaché est souvent payé à la tâche. Les mecs, leur intérêt, c'est d'aller vite. Donc ils bossent jour et nuit et le week-end s'il le faut. Vous ne trouvez pas un Français qui fait ça.*» L'entrepreneur illustre: «*Pour une autre grande surface de Charente, on a laissé le chantier le vendredi soir, on ne l'a pas reconnu le lundi. Le samedi matin, un bus avait déposé 40 carreleurs. En un week-end, ils ont tout carrelé et sont repartis sur un autre chantier.*» Longtemps, un autre grand chantier angoumois était référencé dans le milieu du bâtiment charentais comme la caricature du recours aux travailleurs détachés: la

rénovation de l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Beaulieu, faite par Vinci dans le cadre d'un partenariat public-privé. À une autre échelle, selon des chiffres de la Direccte, 370 travailleurs détachés ont œuvré sur le chantier de la LGV, uniquement sur la portion charentaise.

La clause Molière, cet entrepreneur charentais n'est ni pour, ni contre. «*La langue ne pose pas de problèmes de sécurité. Et les chantiers se font. On sait très bien que l'argument de la sécurité ne sert qu'à évincer les étrangers.*» Lui n'en démord pas: le problème, c'est l'acheteur qui ne veut pas payer le juste prix, la concurrence qui incite à baisser, baisser, baisser...

Une parade? Il en a vu une, loin de la Charente, sur un appel d'offres publié par le ministère de la Défense: «*L'interdiction de la sous-traitance de troisième niveau.*»

Une autre lui semble moins réaliste: «*Le retour de l'embellie économique. Et que les acheteurs acceptent de payer un prix juste et pas seulement un prix bas.*»

Une carte contre la fraude

Entrée en vigueur ce mardi en Nouvelle-Aquitaine, la carte d'identité professionnelle équipera tous les travailleurs sur les chantiers français d'ici la fin de l'année. Salariés, intérimaires et travailleurs détachés devront pouvoir la présenter. Un QR code, flashé lors des contrôles, contient toutes les informations.

«*L'objectif est clairement de contrecarrer le travail illégal sur les chantiers*», explique Christian Gay, président de la Caisse des congés du Sud-Ouest et de l'Union des caisses de France. Pour la FFB 16, c'est un outil de plus. Que pourrait venir renforcer la clause Molière. «*Nous sommes favorables à cette clause*, assure François Léonard, président de la fédération. *L'emploi de salariés détachés étrangers ne peut que nuire aux entreprises locales.*» «*Et il n'y a aucune xénophobie dans nos propos*, souligne Bernard Mézille, secrétaire général. *Ce que nous retenons avant tout, c'est l'obligation de pouvoir communiquer pour des raisons de sécurité.*» «*La carte professionnelle est un bon outil, mais derrière, s'il n'y a personne pour faire les contrôles, c'est un vrai problème*, exprime David Léobet, secrétaire général de la Capeb 16. *En Nouvelle-Aquitaine, il n'y a par exemple que trois personnes de la Direccte dans la cellule dédiée aux travailleurs détachés.*» Et la clause Molière? «*Pourquoi pas, mais commençons d'abord par faire respecter les conditions minimales d'exercice de nos métiers. Si les élus locaux étaient sensibilisés à un achat public plus responsable, on verrait plus d'entreprises respectueuses, qui n'agiraient pas sous la contrainte de délais trop courts et de prix trop bas.*»

Région: l'opposition veut attaquer Royal en justice

Les élus LR-CPNT-MoDem de Nouvelle-Aquitaine demandent la saisie de la justice contre Ségolène Royal.



Les élus d'opposition à la Région demandent que soit voté le dépôt d'une plainte auprès du procureur de la République concernant «les dysfonctionnements et irrégularités de gestion» dans l'ex-Poitou-Charentes.

Photo S. M.

Stéphane MOREALE

Mécomptes du Poitou-Charentes, acte 12. Alors que Véronique Abelin, élu UDI de la Vienne au conseil régional, a déjà déposé une plainte contre X au commissariat de Poitiers pour faire la lumière sur les conditions de signature des emprunts toxiques du Poitou-Charentes époque Royal, que l'UDI a doublé la mise en février (1), c'est au tour des groupes LR-CPNT et MoDem de monter au créneau. Ils exigent qu'Alain Rousset, président de Nouvelle-Aquitaine, mette au vote de la session du 10 avril une délibération dans laquelle la Région engagerait l'exécutif de l'ex-Poitou-Charentes pour «les dysfonctionnements et irrégularités de gestion» constatés sous le mandat de Ségolène Royal puis de Jean-François Macaire. Dysfonctionnements dé-

taillés dans le rapport de la cour régionale des comptes présenté en séance plénière le 19 décembre dernier. Lequel sert d'ailleurs de base au dossier préparé par le cabinet d'avocats mandaté par les élus d'opposition.

Pour le vote d'un dépôt de plainte

Ceux-ci demandent donc que soit voté ni plus ni moins que le dépôt d'une plainte auprès du procureur de la République contre Ségolène Royal et Jean-François Macaire, les deux derniers présidents de l'ex-région Poitou-Charentes ainsi que «contre toutes autres personnes responsables des infractions et irrégularités commises», précise l'avocat des élus LR-CPNT-MoDem, Bernard de Froment. Cette plainte vise en particulier «des conventions signées sans délégation de signature, la perte ou

soustraction ou destruction de biens, le non-respect de la mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires dans l'octroi de contrats de prêts, le non-respect de la bonne information des élus et des règles de transparence financière en matière budgétaire et le non-respect des principes et des règles budgétaires et comptables». Ces derniers éléments visent notamment les prêts toxiques souscrits par l'exécutif de l'ex-région «dont la nature risquée nous a été cachée», explique Olivier Chartier, qui fut le leader de l'opposition régionale de Poitou-Charentes. «Les 111 millions d'impayés étaient l'arbre qui cachait la forêt», assure Virginie Calmels, présidente du groupe LR-CPNT-MoDem à la Région.

(1) Les élus UDI ont déposé plainte contre X pour «faux et usage de faux» visant le seul directeur du budget de l'ex-région Poitou-Charentes.

■ Catherine Deboevere & Jean Révéreault

Rémunérations: voix discordantes en conseil

Deux interventions publiques distinctes, sur deux dossiers, hier soir en conseil de GrandAngoulême, mais une même préoccupation: toutes les rémunérations octroyées par l'agglo sont-elles nécessaires? Jean Révéreault, vice-président chargé de la transition

énergétique, s'est en particulier interrogé sur la nécessité de verser 11000 € par an au trésorier municipal comptable pour des activités de conseil et d'assistance. A l'heure où la collectivité se dit contrainte de se serrer la ceinture, n'a-t-elle pas les compétences en interne pour assumer ces missions?, s'est demandé en substance l'élu de Mouthiers. «Le trésorier a un savoir-faire spécifique», ont répliqué Jean-François Dauré, président de l'agglo, et son directeur des services Olivier

Archives CL



Gros. Le vice-président Vincent You a considéré que «faire payer à un fonctionnaire les critiques que l'on souhaite faire à l'Etat, ce serait gravissime». Quelques instants plus tard, l'élu de Soyaux Catherine Deboevere n'a pas mâché ses mots quand les élus

ont validé les rémunérations attribuées à l'Angoumois Jean-Philippe Pousset et au Gond-Pontolvien Bertrand Magnanon pour leurs fonctions au sein de la Société publique locale d'aménagement Gama. 10104 € par an, chacun «pour quoi faire?», s'est-elle demandée. Jean-François Dauré a défendu ce choix en expliquant le «vrai travail d'accompagnement, de développement et de prospective» à mener pour porter le dossier de Bus à haut niveau de service (BHNS).

- L'Arche et Soliha ont inauguré un nouveau bâtiment, hier en centre-ville
- Il accueille six personnes handicapées ■ Autonomes mais solidaires.

Cognac: leur bonheur est au logement groupé

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Il est le seul «*parmi les dames*», comme il dit. Mais vu son sourire, ça ne lui pose aucun problème: «*Il y a une bonne entente, un bon partage*». Depuis quelques mois, Jean-Yves vit dans un domicile groupé, rue Elisée-Mousnier à Cognac, à deux pas du collège. Il est handicapé, comme tous ceux qui sont installés dans cet immeuble, géré par l'Arche et accolé au service d'accompagnement à la vie sociale. Autonome, il possède son propre appartement, mais peut compter sur la solidarité des autres locataires.

”

**Tu étais en galère.
Ta vie repart
alors qu'on était loin
de l'imaginer.**

«Être chez soi, mais pas tout seul.» C'est le principe du dispositif, qui a été inauguré hier par l'Arche, qui accompagne les personnes avec un handicap mental, et Soliha Charente, acteur du logement d'insertion, après avoir



Dans le centre-ville de Cognac, ces locataires semblent avoir trouvé la maison du bonheur.

Photo J. P.

mûri pendant presque dix ans. «*Il y a eu pas mal de soucis sur ce dossier. Financiers, notamment*», rappelle Marie-Henriette Beaugendre, présidente de Soliha et vice-présidente du conseil départemental. L'investissement de 413.000 euros a été subventionné

à hauteur de 60% par l'État, le Département, la Fondation Abbé-Pierre, la communauté de communes de Cognac et la fondation Agir. Mais rien n'aurait pu se faire si le bâtiment n'avait pas été légué en 2011, par une habitante de la commune à l'Arche.

Loyers modérés

D'importants travaux ont été engagés pour aménager six logements, avec un espace commun et un jardinet propre. De 33 à 37 m², les appartements coûtent entre 190 et 210 euros par mois à leur locataire (avant l'aide personnalisée au logement). Christiane était ravie d'ouvrir les portes du sien, hier matin. Âgée de 67 ans, elle est la doyenne de l'immeuble et a beaucoup poussé pour que le projet voie le jour. «*Elle m'a posé au moins 200 fois la question: "Comment ça*

avance?"», glisse Étienne Hériard-Dubreuil, directeur de l'Arche à Cognac.

Elle aussi en foyer durant de longues années, Nathalie apprécie, aujourd'hui, de pouvoir faire la cuisine, le ménage, ses lessives... «*J'aime bien faire les courses toute seule*», dit-elle, tout en reconnaissant qu'il est important, pour elle, d'avoir des voisins. «*Pour les rencontrer et parler avec eux.*»

Jean-Yves, qui n'avait jamais quitté la maison familiale entre Saintes et Cognac, est resté pudique dans ses propos. Mais ce logement a carrément changé sa vie. «*Il y a six mois, on était très inquiet pour toi, lui rappelle Étienne Hériard-Dubreuil. Tu étais en galère. Ta vie repart alors qu'on était loin de l'imaginer.*» Des nouveaux départs pour tous les six. Visiblement très heureux de cohabiter.

D'autres projets sur les rails à Mansle, Sireuil, Brossac, Pranzac...

Soliha développe le concept de domicile groupé sur d'autres sites, en Charente. Et pas seulement pour les personnes handicapées. Deux projets de six logements destinés aux personnes âgées sont bien avancés à Mansle et Sireuil. D'autres logements pourraient voir le jour à Tourriers, Brossac, Pranzac ou Hiersac. «*Le but, c'est de proposer*

une alternative entre le maintien à domicile et la maison de retraite», indique Marie-Henriette Beaugendre, présidente de Soliha. L'idée, c'est aussi de maintenir la vie en centre-bourg. Un dispositif salué par le maire de Cognac, Michel Gourinchas: «*On est dans une cohérence en centre-ville, pour les personnes en manque de mobilité.*»

■ Jacques Vian,



**le président du conseil
de développement du pôle
d'équilibre territorial
Ouest Charente** et son équipe
viennent de rendre leur
verdict. Ils dévoileront le
palmarès de la 5^e édition
des Prix du développement
durable vendredi 7 avril
à 18h30, au Castel
à Châteaubernard.
Cette année, 60 candidatures
ont été reçues, 46 ont
été évaluées par le jury.
Ce concours est destiné
à valoriser les citoyens
et citoyennes qui mènent
à bien un projet original,
respectueux des domaines
environnementaux et sociaux.

Cet après-midi



Assez nuageux.

le ciel voilé, se charge progressivement par l'Est en cours d'après-midi. Et de petites pluies reviennent en fin d'après-midi, et se généralisent en soirée. Vent de Nord-Est faible à modéré.

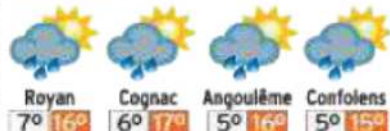
Samedi



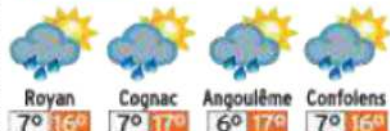
Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Jeudi



Des indemnités qui « choquent » à l'Agglo

GRAND ANGOULÊME

Un conseil
communautaire avait
lieu hier

Une histoire d'indemnités qui a du mal à passer. Hier, les élus du Grand-Angoulême ont voté une délibération « traditionnelle » qui octroie une indemnité au trésorier municipal, un fonctionnaire d'État, pour les conseils délivrés aux services de l'Agglo. « Il n'y a aucune raison de continuer à financer quelque chose d'ordre diplomatique. La diplomatie comme ça, c'est trop cher », peste Jean Reverault. L'élus de Mouthiers est recadré par les services : les conseils du trésorier sont précieux pour démêler des dossiers en souffrance. « C'est le cas ici ». La délibération est votée à la majorité : le trésorier touchera l'indemnité plafond de 11 000 euros.

Double indemnité

Plus délicat, le cas de la SPLA Gama, cette société publique locale d'aménagement créée par l'Agglo pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour le bus à haut niveau de service (BHNS). Hier, les élus ont accepté de verser des indemnités au nouveau président, l'élus angoumois Jean-Philippe Pousset, et à son administrateur, l'élus de Gond-Pontouvre Bertrand Magnanon, à hauteur de 10 104 euros chacun, brut annuel. « Choquant dans le contexte actuel », indique Catherine Deboevere



Bertrand Magnanon. PHOTO A.L.

(Soyaux). Surtout très curieux... Président de la SPLA jusqu'à la reconfiguration de l'Agglo et le retour en grâce d'Angoulême, Bertrand Magnanon touchait déjà depuis plusieurs mois cette indemnité. Sauf qu'elle n'avait pas été votée en conseil communautaire mais dans le huis clos du conseil d'administration de la SPLA.

Pourquoi Bertrand Magnanon, qui n'est plus président, conserve-t-il aujourd'hui cette indemnité, multipliant par deux le coût de la mesure pour les finances de l'Agglo ? Est-elle bien nécessaire pour les deux élus ? Officiellement, Jean-Philippe Pousset et Bertrand Magnanon doivent mettre les bouchés doubles pour trouver des marchés à une société publique qui a besoin de signer des contrats pour survivre au-delà du chantier BHNS.

B.R.

Un calendrier au cordeau pour le chantier des quais

URBANISME

Retour en détail sur un investissement de 2,7 M€ programmé jusqu'en avril 2018

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Il y a une crue, en ce moment, sur les quais de Cognac. Il s'agit de celle de 1982, « la crue du siècle », qui refait surface à travers une exposition à l'Espace découverte en pays du cognac. Le chantier des quais, lui, n'a pas eu à subir cette avanée. Seul accro, il a fallu déplacer un tuyau reliant les châteaux d'eau, qui se serait retrouvé à l'aplomb des arbres qui seront plantés à l'automne. Cela a été fait en décembre.

La première des trois phases du chantier a démarré en janvier, pour se terminer fin avril. Pendant cette période, la circulation ne se fait que dans le sens du port vers le vieux pont. Les travaux concernent les 400 mètres côté façade depuis l'angle du restaurant La Scala jusqu'à l'entame de la place de la Salle-Verte. Le trottoir prend forme, pavé en pierres de Luget, issues d'une carrière charentaise, de teinte claire. Sa largeur oscille d'1,40 m à 4 mètres, incluant 24 places de parking et deux espaces temporaires de stationnement pour les bus.

Perturbations limitées cet été

Au niveau des tours Saint-Jacques, le pavage est composé des pierres récupérées sur le revêtement précédent. À cet endroit, il s'étendra jusqu'à un belvédère sur la Charente (lire ci-dessous). Il a fallu aussi reprendre le pavage au bout de la rue de la Richonne, le long des quais Hennessy, pour égaliser la surface.



La première phase de travaux, lancée en janvier, concerne le trottoir et la voirie, côté façade. ALAICAUD

La partie en chantier comporte aussi la chaussée définitive, d'une largeur de 5,50 m. Cette dernière sera donc opérationnelle pour l'été.

« Le parking de la Salle-Verte sera peut-être payant de mai à septembre, pour la saison touristique »

de la rue Jean-Bart, en passant sous le pont. À terme, à ce niveau, la circulation passera à sens unique, depuis les quais vers le côté parc François-I^{er}. Il y aura neuf places de parking devant le square Henri-

Mesnard et sept autres de l'autre côté du pont. Un rond-point fera son apparition au niveau de la rampe d'accès, notamment pour permettre aux bus touristiques de faire demi-tour pour aller stationner au parking de la Vigerie.

Des barrières à la Salle-Verte ?

La troisième phase, d'octobre à avril 2018, porte sur « l'espace partagé » entre les piétons et les cyclistes, côté Charente. Le « garde-fou » disparaîtra, mais la municipalité a souhaité maintenir un muret de 60 cm, à 1,40 m du bord, pour sécuriser la déambulation. La Ville de Cognac intervient sur cette partie en délégation de maîtrise d'ouvrage pour Grand-Cognac, qui partage les frais de cet investissement total de

2,7 millions d'euros TTC. La troisième phase inclut le réaménagement de l'esplanade de la Salle-Verte, qui se prolongera jusqu'à la Charente.

Le chantier génère une réflexion sur le stationnement. Hennessy a ouvert un parking de 80 places dans un chai, rue Jean-Bart, pour son personnel, mais le parking de la Salle-Verte a tendance à saturer. Pour que les touristes trouvent de la place, l'été, la Ville songe à installer des barrières sur ce dernier. « Il serait payant de mai à septembre, pour la saison touristique. » Cette perspective commence à faire quelques remous. La Ville souligne qu'elle a libéré un autre parking de 80 places, rue des Gabariers, juste avant les Abattoirs. Ce qui implique de marcher un peu...

Ces ajouts qui enjoliveront le cadre

AMÉNAGEMENT Plusieurs réalisations ont été imaginées pour donner plus de cachet aux quais

Des arbres, du mobilier amovible en bois, imitant les tonneaux de cognac, plusieurs aménagements apporteront un plus à l'ensemble. Voici les plus marquants.

Un éclairage couleur cognac. Depuis les mâchicoulis des tours Saint-Jacques, des lampes diffuseront un éclairage évolutif symbolisant les couleurs que prend l'eau-de-vie au cours de son vieillissement. Le long des quais, il y aura des « mâts crayons » diffusant un halo cylindrique. Deux « aiguilles » de 12 mètres de haut sont prévues sur l'esplanade de la Salle-Verte, pour la mettre en valeur. Cela donnera aussi de l'allure à des

événements comme la Fête du cognac.

Des salamandres incrustées. Le long de la voie douce, il est prévu d'incruster dans le revêtement des silhouettes de salamandres, l'emblème de François I^{er}, de six mètres de longueur, au niveau de la Salle-Verte, des quais Hennessy et des tours Saint-Jacques.

Un belvédère sur la rivière. Face aux tours Saint-Jacques, un belvédère en bois, avec une armature en métal, viendra mordre sur la rivière. Ce décrochement symbolise l'endroit d'où s'élance l'ancien pont, faisant face à la place du Solençon, côté Saint-Jacques.



Une projection des futurs quais, de nuit, avec un éclairage teinté cognac sur les tours, et un belvédère s'avançant sur la rivière. DR

Des logements adaptés au handicap

SOCIAL Une maison adaptée, portée par L'Arche et Soliha, a été inaugurée hier en centre-ville. Six travailleurs handicapés y sont logés

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

A voir leur sourire, l'endroit semble leur plaire. Six personnes en situation de handicap ont inauguré hier leur nouvelle colocation : un beau bâtiment, situé rue Élisée-Mousnier, en plein centre de Cognac. « Cette maison a été léguée à L'Arche, précise Étienne Hériard-Dubreuil, directeur de la structure. Le projet a mûri pendant dix ans. La problématique était de trouver une solution alternative au foyer pour que les personnes en situation de handicap mental aient un chez-soi sans vivre seules. »

Le résultat a déjà abouti, en novembre, à Jarnac, là aussi pour six personnes travaillant en Esat (Établissement et service d'aide par le travail). On appelle cela un « domicile groupé », et Soliha Charente y prend une part considérable. L'acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat a contracté avec L'Arche (qui reste propriétaire) un bail à réhabilitation. L'opération a coûté 378 000 euros, avec le soutien de l'État, du Département, de la fondation Abbé-Pierre, de Grand-Cognac et du Crédit Agricole.



Nathalie vivait dans un foyer. Désormais, elle a son propre studio, près de ses amis. PHOTO J.G.

On sent le neuf en déambulant dans ce qui était une demeure bourgeoise, avec un magnifique jardin.

Autonomie et solidarité

Les appartements sont modestes, de 33 à 37 mètres carrés, et les loyers encadrés (210 euros maximum). Un grand espace de vie permet aux locataires de se retrouver. Un moyen de concilier autonomie et solidarité. « Avant, j'étais dans un foyer, raconte Nathalie, une des résidentes et sala-

riée. Maintenant, je fais ma cuisine, mon ménage et j'aime faire mes courses toute seule. Mais c'est aussi important d'avoir des voisins à qui parler. »

Jean-Yves, lui, est retraité d'un Esat. « Il a fallu que j'attende d'avoir presque 60 ans pour emménager. J'habitais dans la maison familiale entre Saintes et Cognac, mais les choses se sont compliquées. J'ai réfléchi quelque temps avant de venir habiter ici mais j'ai accepté. On est bien en centre-ville. »

Prix du développement durable : 60 candidats

CONCOURS Pour la 5^e édition du Prix du développement durable, le Conseil de développement du pôle territorial Ouest Charente a reçu 60 dossiers, dont 46 ont été examinés par le jury. La remise des prix est fixée au vendredi 7 avril à 18 h 30, au Castel, à Châteaubernard, en présence des partenaires publics et privés. L'objectif de ce concours est de faire la promotion d'actions et de projets exemplaires dans le domaine environnemental ou sociétal, dans tous les domaines ; particuliers, entreprises, associations, etc.



Katy Matton partage des moments complices autour de la peinture avec sa petite-fille Ambre. PHOTO S. B.

« Je n'ai pas un travail académique »

C'est sous le regard bienveillant de sa famille que Katy Matton, installée à Brizambourg (17) depuis quatre ans, a ouvert son exposition « Certains regards », mardi. Elle est visible dans les salles municipales jusqu'au jeudi 30 mars. La peinture de l'artiste vient de l'intérieur, « c'est tout ce que j'ai emmagasiné dans ma vie ».

Peinture acrylique

Touche à tout, Katy Matton s'est toujours laissé guider par ses envies. « J'ai donné des cours de danse, je me suis occupée d'enfants dans un centre de classes de neige, j'ai même fait de l'horticulture par passion pour les hibiscus. » Alors en pein-

ture, l'artiste, autodidacte, agit de même : « Je n'ai pas un travail académique. J'utilise de la peinture acrylique. » Pas question de toucher à l'huile : « Il y a trop de produits chimiques. Et j'ai besoin de travailler rapidement. Je choisis des couleurs à l'avance et je travaille au couteau. J'avance petit à petit. » Elle exposera bientôt aux côtés de professionnels et ses toiles habilleront aussi les murs d'un centre d'action social à Versailles tout le mois d'avril.

Sandra Balian

Horaires : du mardi au vendredi, de 14 heures à 18 h 30 ; le samedi, de 10 à 12 heures.